

Inscription en liste d'attente pour une structure d'accueil de jour DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

CRITERES DE PRIORITE

Selon l'article 31f de la Loi sur l'Accueil de Jour des enfants (LAJE), nous donnons la priorité aux parents conciliant travail et famille. L'Annexe A des Dispositions générales du réseau APEJ précise cela (www.apej.ch).

Salariés	Attestation de travail, originale actualisée (2026) pour chaque parent, signée par l'employeur et mentionnant le taux d'activité ainsi que les jours et horaires travaillés en cas de temps partiel.
Indépendants	Formulaire pour indépendant dûment rempli ; Attestation de la caisse AVS ou copie du dernier paiement fait (à l'AVS); Bail à loyer si l'activité se déroule à l'extérieur du logement.
Aux études	Attestation originale signée de l'école comprenant les horaires de cours pour l'année à venir (2026-2027).
En recherche d'emploi	Copie de l'inscription à l'ORP (Office Régional de Placement) et dernier décompte de prestations de la caisse de chômage. Si pas inscrit à l'ORP, preuves récentes des recherches d'emploi, y compris les accusés de réception de celles-ci.

En l'absence de ces documents, votre demande sera considérée comme non-conforme et donc non-prioritaire.

Une attestation d'établissement émise par la commune de domicile (**requis si pas encore accueilli dans le réseau APEJ** ou en cas de déménagement).

Certificat médical récent en cas de maladie/allergie de l'enfant nécessitant un protocole particulier.

Version février 26